



VILLE D'ANDENNE



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande en date du 7 octobre 1935 par laquelle le sieur CAMILLE RENARD, de cette ville, sollicite l'autorisation de pouvoir établir une briqueterie permanente sur un terrain situé Campagne d'Andenne, cadastré section G n°129;

Vu l'arrêté royal du 10 août 1933;

copie

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo. Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 3 novembre 1935 entre 17 et 18 heures.

14 16

Andenne, le 17 octobre 1935

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Fetijaud

Le Bourgmestre,

Deruy

